

Le dossier

> Un budget 2026 de continuité

Réunis en conseil municipal le 22 avril dernier, les élus ont adopté à la majorité un budget 2026 responsable et équilibré, dans la continuité du mandat précédent. Malgré le contexte incertain, la ville de Nyons maintient son cap et ses engagements au service des Nyonsais.

Le budget communal 2026 a été **adopté à la majorité** : 21 voix pour, 8 voix contre. Il constitue désormais la feuille de route financière de la ville : tant pour le fonctionnement quotidien des services municipaux que pour les investissements structurants. Ce budget 2026 a été réalisé dans un contexte national contraint, qui conduit l'État à réduire ses dotations au bloc communal.

Stabilité fiscale et équité

La loi de finances promulguée le 19 février 2026 s'inscrit dans une trajectoire de redressement accéléré des comptes publics qui prévoit notamment le gel du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement. Pour la commune de Nyons, cette décision entraîne une baisse de 35 k€ des recettes de fonctionnement.

Malgré ce contexte difficile, les élus de la ville de Nyons ont fait **le choix de ne pas augmenter la pression fiscale** sur les

contribuables locaux. De même, les principaux tarifs municipaux restent inchangés (cantines, places du marché, cimetière...).

La fiscalité locale directe est la principale ressource des collectivités territoriales. Elle se compose aujourd'hui de **3 taxes** dont les taux ont été maintenus :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à 33,65%,
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 24,52%,
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) à 19,38%.

En revanche, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) **passé de 105,67% à 70% (-35 points) et la majoration de la THRS passe de 15 à 30%** comme l'autorise le décret sur les zones tendues.

En outre, les logements vacants font l'objet de la Taxe sur les Logements Vacants au taux de 17%, dont le produit est encaissé par l'Etat.

Les principaux investissements de 2026

Transition écologique

L'installation d'une centrale solaire photovoltaïque à côté de la station d'épuration permettra de produire un tiers de l'énergie nécessaire au fonctionnement de cet équipement très consommateur. L'opération sera menée en partenariat avec la société Véolia pour un montant total de 200 000€.

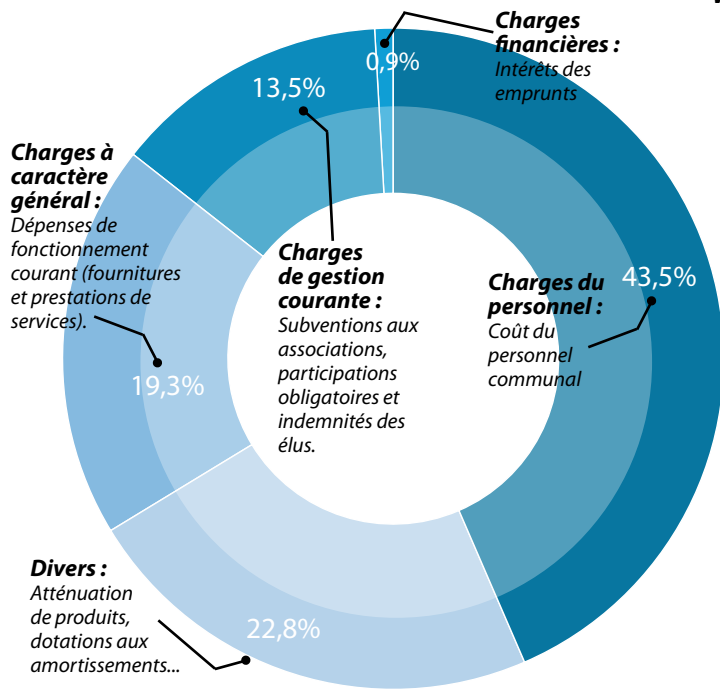
Outre les travaux de sécurisation et de réaménagement des locaux de l'hôtel de ville (cf page 5), la municipalité engage également en 2026 une étude sur l'isolation thermique de tout le bâtiment.

Le programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux 2026 portera cette année sur deux logements. Montant des opérations : 120 000€.

Les menuiseries du premier étage du Musée archéologique ont également été remplacées pour 27 000€.

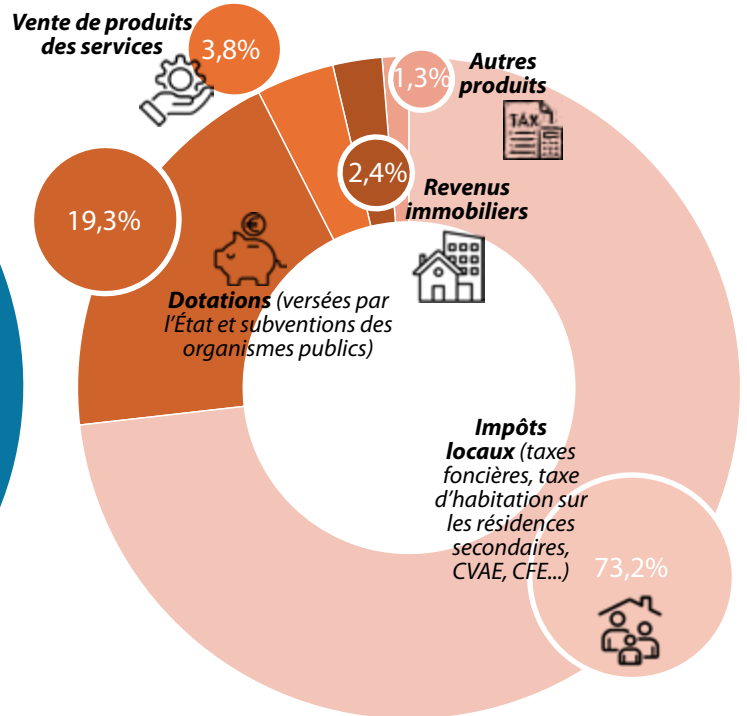
DÉPENSES de fonctionnement

Part des dépenses régulières et des charges financières dans les dépenses totales.



RECETTES de fonctionnement

Part des recettes régulières dans les recettes totales.



Aménagements de l'espace public

La rue Jean-Henri Fabre, située quartier des Antignans, fera prochainement peau neuve ! L'opération de rénovation urbaine comprend la reconfiguration globale de la voie (enfouissement et rénovation des réseaux, pose d'un nouveau revêtement de sol, etc.), pour un montant total de 210 000€.

Les toboggans et cinq des sept ponts du parc aquatique Nyonsoléiado seront remplacés par mesure de sécurité pour un montant de 25 000€.

Une aire de jeux pour enfants est programmée dans le secteur de la Mochatte, ce qui finalisera cet aménagement urbain conséquent.

Eau et assainissement

Des travaux vont être entrepris cet été au Groupe Scolaire de Meyne pour un montant de 132 000€. Ils comprennent la rénovation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et des canalisations du système de chauffage du GS, ainsi que l'installation de brises soleil en façade sud de l'école élémentaire. Des volets roulants seront également installés en façade est de

Le budget 2026 en un clin d'œil

Dépenses de fonctionnement : 10,6 M€

dont masse salariale : 4,6 M€

Produit des impôts directs : 7,4 M€

Recettes de fonctionnement : 10 M€

Dépenses d'équipement (y compris les restes à réaliser) : 5,2 M€

Encours de la dette : 3,4 M€

Dotations : 1,9 M€

l'école maternelle de Sauve.

L'étude sur l'extension du réseau d'eau potable quartier Saint Martin se poursuit également en 2026, ainsi que la réalisation du schéma directeur

d'assainissement collectif des eaux usées (cf Nyons Infos 169).

Sport

Les travaux de création du stade d'athlétisme du quartier des Tuilières se poursuivent. Le montant des travaux restant est estimé à 1 M€. Ce chantier majeur est financé grâce :

- à plusieurs subventions : 188 337€ du Conseil Départemental en 2025 et 380 000€ presentis en 2026, 100 000€ de l'Agence Nationale pour le Sport (ANS) en 2025 et 50 000€ de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- à l'autofinancement
- et au recours à l'emprunt.

Le stade devrait être opérationnel pour la rentrée scolaire 2026.

Patrimoine

La restauration du monument aux morts de la Seconde Guerre Mondiale du square des

Recollets est chiffrée à 6 000€ (cf page 11).

Deux autres chantiers programmés ce printemps concernent l'église Saint-Vincent : l'installation d'un nouveau système d'éclairage dans les chapelles qui permettra de mettre en valeur les tableaux (7 000€) et le remplacement d'une fenêtre et de son vitrail très vétuste côté sud (30 000€).

Sécurité

Plusieurs investissements sont prévus cette année dans le cadre de la politique de sécurisation de la ville. Le remplacement de quelques caméras de vidéo-protection est notamment programmé ainsi que la mise en conformité annuelle des poteaux incendie. Une étude sera également menée concernant la sécurisation du pont surplombant la Sauve, quartier Serre de Reynier. Montant de l'étude : 10 000€.

Cette politique d'investissements est financée en 2026 par :

- Le prélèvement sur la section de fonctionnement (autofinancement) de 2 136 k€
- Les ressources propres pour 880 k€ (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et taxe d'aménagement)
- Un emprunt de 500 k€.
- Les subventions obtenues pour un montant de 425 k€

Propreté urbaine

Le Centre Technique Municipal (CTM) se dote cette année d'un nouvel aspirateur de déchets Glutton pour un montant de 25 000€. Électrique et autotracté, cet équipement permet le tri des déchets aspirés. Il est aussi prévu de remplacer le quad dédié au ramassage quotidien des déjections canines.

L'installation des cendriers de rue en partenariat avec la société ALCOME se poursuivra en 2026 (cf page 11). Enfin, le CTM procédera à l'acquisition de nouvelles corbeilles de rue et de poubelles de tri pour les écoles. Il va installer également une dizaine de distributeurs de « sachets propreté canine » sur les espaces publics les plus fréquentés.

QUID DES SUBVENTIONS MUNICIPALES



Les subventions aux associations sont stables tandis que la participation au fonctionnement de la Médiathèque augmente de 16 k€ du fait de l'application d'une convention avec le Conseil Départemental. On note également deux nouvelles contributions. L'une pour la rénovation des façades des particuliers (20k€) et l'autre pour la mise en place de l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) confiée au PNR (cf. page 4).

Régie Publicitaire

04 75 51 88 40 - Fax 04 75 53 75 65

info@afcommunication.com

SIÈGE SOCIAL

10 allée Hispano Suiza | ZA de Fortuneau
26200 MONTÉLIMAR

Bureaux secondaires : Bordeaux, Lyon et Strasbourg

www.afcommunication.com

L'éditeur ne garantit pas le caractère exhaustif des informations contenues dans ce bulletin et remercie par avance les lecteurs de leur indulgence.

